

Intervention parlementaire

Mardi 8 mars 2022, en matinée

Postulat 2021.09.342, Marie-Claude Schöpfer et Urban Furrer : Pour une meilleure valorisation de l'agriculture de montagne

Le présent postulat demande au DSIS et au DEF de préparer - dans le sens d'une planification proactive de la saison d'estivage 2022 - une analyse critique des processus, des responsabilités et des bases légales en ce qui concerne le zonage, les déprédations, les tirs et la protection des troupeaux, et d'élaborer un plan de mesures permettant de concilier le maintien de l'économie alpestre traditionnelle et la protection du tourisme et de la population. Ce n'est qu'au moyen d'une procédure structurée émanant des autorités compétentes que l'on pourra lutter contre le climat d'incertitude et de capitulation qui prévaut actuellement.

Argumentaire de la Chambre Valaisanne de Tourisme (CVT)

La CVT encourage les députés à soutenir toute mesure pouvant contribuer à protéger les activités touristiques, en montagne notamment.

Intervention parlementaire

Mardi 8 mars 2022, en matinée

Postulat 2021.09.343, Stève Delasoie, Sébastien Nendaz, André Roduit, Julien Besson : Obligation de fermeture est égal à aide, un oubli lors du premier confinement.

Les restaurants, hôtels, bars, discothèques ont repris leurs activités, non sans peine. Les aides cantonales se sont arrêtées et les remboursements des prêts COVID vont arriver rapidement dès le 01.01.2022. Les restaurateurs ont subi une fermeture totale de quasiment 9 mois sur 12 entre 2020 et 2021. Des aides ont été rapidement mises en place avec la prestation de RHT pour les salariés et des APG pour les indépendants et employeurs. Les aides cantonales ont pallié les frais fixes à hauteur de 20% du chiffre d'affaires pour une grande majorité des établissements et de 25% pour une partie plus ténue d'entre eux. Ces aides très justement accordées sont arrivées dès la deuxième période de fermeture et mises en place dès lors à chaque fermeture des établissements. Lors de la première fermeture dès le mois de mars 2020, aucun soutien n'a été accordé. Les employeurs ont puisé dans leurs réserves, réserves qui pour certains composaient leur assurance vie, leur retraite. Nous constatons qu'il existe un trou dans les aides accordées. Nous demandons une indemnisation pour la première période de fermeture basée sur ce qui a été mis en place ultérieurement.

Argumentaire de la Chambre Valaisanne de Tourisme

La CVT entend, tout d'abord, exprimer sa reconnaissance à l'Etat du Valais pour toutes les mesures d'aide apportées aux entreprises lors des phases successives de la pandémie du Covid-19. Elle souhaite effectivement que cet « oubli » soit examiné, respectivement corrigé dans le sens d'une équité de traitement.

Intervention parlementaire

Jeudi 10 mars 2022, en matinée

Postulat 2021.09.335, Christian Gasser, Lukas Jäger, Martin Giachino, Bernhard Frabetti :
Préservation des sentiers équestres et muletiers historiques malgré Rhône 3.

Le 18 juin 2020, le postulat urgent «Pas d'interdiction des animaux sur les routes de liaison agricoles» a été transmis au Conseil d'État par le Grand Conseil. Ce postulat urgent concerne en partie la préservation des sentiers équestres et muletiers historiques en Valais. Ceux-ci sont aujourd'hui utilisés et promus au plan touristique par de nombreux clubs équestres et lors de manifestations culturelles de différents offices du tourisme. Étonnamment, ces liaisons historiques sont dûment prises en considération dans le Valais francophone. Dans le Haut-Valais, les responsables de projet en charge des tronçons ne veulent rien savoir du maintien des voies de communication. Une rencontre avec l'IG Reitwege Oberwallis a montré que lesdits responsables ignoraient tout de l'importance de ces sentiers. Aucun plan visant à préserver ces chemins n'a été élaboré. Couper ces itinéraires historiques et touristiques en interdisant les chevaux ou les animaux, c'est risquer de perdre un témoin important de la culture qui a marqué notre canton de son empreinte. Nous invitons le Conseil d'État à intégrer la préservation des sentiers équestres et muletiers également aux projets partiels de Rhône 3 dans le Haut-Valais et de lui réserver la même importance et les mêmes solutions que dans la partie francophone du canton.

Argumentaire de la Chambre Valaisanne de Tourisme

La CVT encourage les députés à soutenir toute mesure pouvant contribuer à protéger les activités touristiques et surtout à veiller à un traitement équitable entre toutes les parties du canton.

Event du Printemps– avec Johanna Dayer

Jeudi 10 février dernier, deux douzaines de participants ont pris part à Sion, Espace Provins, à l'événement de printemps du Groupe Tourisme, que préside le député André Roduit. Cheffe de projet, Johanna Dayer a su captiver son auditoire en présentant la stratégie cantonale valaisanne de promotion des produits agricoles. Pourquoi pareille stratégie ? Favoriser les circuits courts, valoriser les métiers et sensibiliser le public, mais aussi accroître l'attractivité touristique du canton en proposant, notamment, des activités en lien avec les produits : autant de (bonnes) raisons pour développer cette stratégie. Qui d'abord, a expliqué Johanna Dayer, se construit sur toutes les démarches déjà existantes (labels, projets) et entend, comme vision, positionner le Valais comme destination agrogastro-touristique incontournable. A l'horizon des prochaines concrétisations de cette stratégie, les points de vente « eataly », une grande manifestation en 2024, le Slow Food Terra Madre Alpina comme également le développement de plans de formation à l'aide de plateformes en ligne et des ateliers du terroir.



en haut: à l'Espace Provins à Sion, à l'heure de la convivialité

à gauche: Johanna Dayer



Vous trouverez de plus amples informations sur le Groupe Tourisme ici: tourismevs.ch/groupetourisme

VOS IDÉES, NOTRE AFFAIRE !

Une idée, une proposition... pour changer une loi, ouvrir un débat, susciter la réflexion... Votre Groupe Tourisme s'en fera l'écho.

A transmettre à :

Nicolas Pralong
nicolas_pralong@tourismevs.ch
tél. 079 629 43 57

IMPRESSUM

André Roduit
Député, président du Groupe Tourisme
tél. 079 436 58 40
tél. 027 322 47 47
cafestlaurent@gmail.com